



Ce projet est cofinancé  
par le Fonds social  
européen et dans le cadre  
du programme  
opérationnel national  
Emploi  
et Inclusion » 2014-2020

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SOLIDARITÉS HUMAINES**

**DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'INSERTION**

# **PROGRAMME DEPARTEMENTAL D'INSERTION**

## **Recueil d'initiatives 2025**

## PREAMBULE

La loi n° 2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active (RSA) et réformant les politiques de l'insertion a confirmé la responsabilité du Département dans le pilotage d'une politique d'insertion.

A ce titre, il est responsable :

- ❖ De la gestion de l'allocation,
- ❖ De la mise en œuvre de l'accompagnement social des allocataires du RSA,
- ❖ Du financement d'actions d'insertion en complémentarité avec les actions de droit commun,
- ❖ De l'animation de réseau de partenaires autour de l'insertion des allocataires du RSA.

## I. LE CONTEXTE TERRITORIAL

### 1. Portrait de territoire

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le département de l'Aude est composé de **433** communes regroupées en **9** EPCI, **7** communautés de communes, **2** agglomérations et un syndicat à vocation multiple, le SIVOM des Corbières qui appartient à la Communauté de communes de corbières Salanque Méditerranée (66).

Aux neuf EPCI citées s'ajoute la Communauté de Communes de Revel Lauragais Sorezois qui appartient à l'Haute Garonne et dont la commune de Brunels est audoise.

Une partie importante du département est à dominante rurale. Depuis 2020, **328** communes sont classées en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR),

L'Aude compte **378 775 habitants** début 2024 (estimation INSEE) avec une faible densité d'habitants au km<sup>2</sup> (61,3 habitants au km<sup>2</sup> en 2021, inférieure à la moyenne régionale et deux fois moins élevée que la moyenne métropolitaine). L'Aude se caractérise par sa ruralité, avec seulement 5 villes de plus de 10 000 habitants, et par la diversité géographique de ses nombreux villages (zone littorale, montagne, arrière-pays, forêts...).

Au niveau démographique, la population audoise est vieillissante. Les personnes de plus de 60 ans représentent 33,9 % de la population totale.

Le taux de chômage dans l'Aude est de **10,4 %** au 1er trimestre 2024 (**7,5%** en France et **8,9%** en Occitanie au même trimestre). Avec un taux de pauvreté atteignant 20,8%, l'Aude est le second département le plus pauvre d'Occitanie, avec des zones du territoire particulièrement touchées : Pyrénées Audoises, Lézignanais - Corbières Minervois, Carcassonnais. (Source Insee 2021).

### 2. Les caractéristiques locales du marché du travail<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Source : France Travail Occitanie

## Un éclairage à l'échelle locale sur le marché du travail :

<b>Démographie de la population active</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 378 775 habitants (2024) soit 61,3 habitants par km<sup>2</sup></li><li>❖ 156 814 actifs (15-64 ans) en 2021 ; + 1,1% d'actifs en Occitanie</li><li>❖ 10,4% de taux de chômage au 1<sup>er</sup> trimestre 2024 (8,9% en Occitanie)</li></ul>
<b>Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 9 767 établissements en 2022</li><li>❖ 72 095 salariés en 2022</li><li>❖ Soit une évolution de +9,7% sur un an contre +7,4% en Occitanie</li></ul>
<b>Demande d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 19 053 demandeurs d'emploi catégorie A en juin 2024 ; +0,8% sur un an contre -0,4% en Occitanie</li><li>❖ 34 292 demandeurs d'emploi en catégorie ABC à fin juin 2024 soit -0,4% sur un an contre +0,9% en Occitanie</li><li>❖ 3.3 milliards d'euros d'indemnisation versés en Occitanie, soit 1 110€ en moyenne par mois, pour 20 700 personnes indemnisées en mars 2024 avec 16 mois de durée moyenne d'indemnisation.</li></ul>
<b>Recrutements</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>❖ 35% d'établissements recruteurs en 2022 (33% en Occitanie)</li><li>❖ 17 400 intentions de recrutement en 2024, soit 53,3% de projets jugés en tension et 57,6% liés à une activité saisonnière.</li></ul>

Le taux de chômage est de 10,4% en mars 2024, et reste plus élevé qu'au niveau Régional avec un taux de 8,9% et National avec un taux de 7,3%. Le contexte territorial laisse apparaître des tensions de recrutement au niveau des différents secteurs économiques prédominants dans l'Aude.

Les filières concernant les services à la personne, la restauration, l'agriculture et le bâtiment apparaissent entre autres, en grande difficulté. Paradoxalement, on assiste à des offres d'emploi soutenues et une main d'œuvre non disponible et majoritairement peu qualifiée.

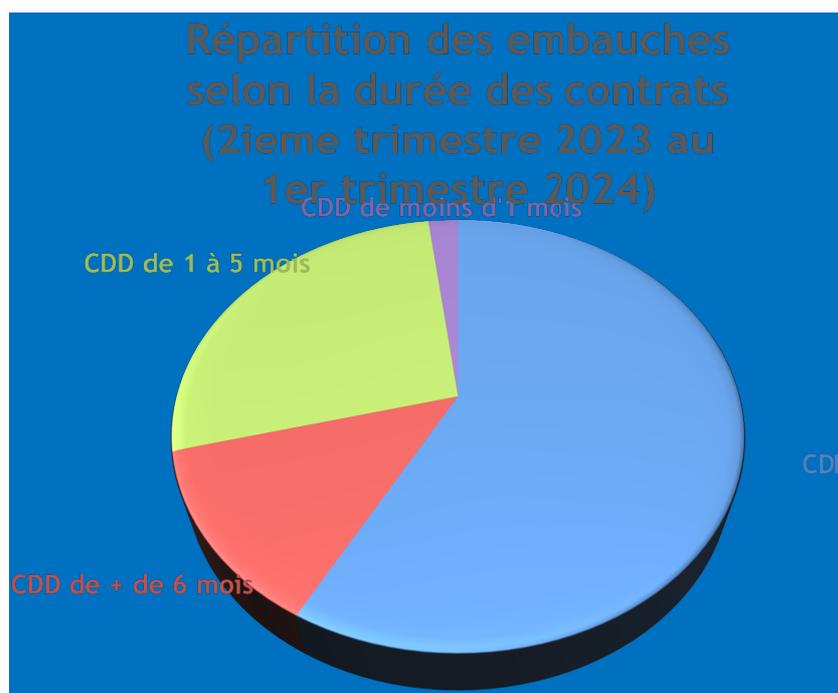
C'est dans le cadre de l'optimisation de l'accompagnement des publics que s'inscrit le Conseil Départemental, ceci afin de contribuer à la réduction des tensions de recrutement.

Au regard du contexte économique territorial, le Conseil Départemental a pour objectif de soutenir les entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement et de mobiliser et d'accompagner les allocataires du RSA et les publics les plus éloignés de l'emploi, pour répondre aux besoins des secteurs les plus en tension.

En 2022, l'emploi salarié progresse de +9,7% sur un an dans l'Aude, soit 6 375 emplois supplémentaires. Il est plus dynamique qu'en région avec +7,4% par rapport à 2021.

Le nombre de créations d'entreprises de l'Aude atteint 5 550 entre juillet 2023 et juin 2024, en progression de 5,6% sur un an (+8,2% en région). Le nombre de défaillances d'entreprises s'établit à 330 sur la même période, en augmentation de 9% sur un an (+21,9% en région).

## La plupart des embauches relèvent de contrats courts :



La part des embauches en contrats durables (CDD plus de 6 mois et CDI) apparaît plus intense dans la construction (58%) et l'industrie (45%).

#### Les filières en tension :

Filières	N o m b r e d'offres	Contrats durables	Contrats tps partiel
Hôtellerie-restauration-loisirs	3 302	50,5%	4%
Service à la personne et à la collectivité	3 129	68,4%	22%
Commerce, vente et grande distribution	2 492	60%	1%
Transport et logistique	1 953	25,6%	2%
Construction	2 086	27,1%	0%
Support à l'entreprise	1 172	58,6%	3%
Santé	1 014	63%	7%
Agriculture	1 208	37,5%	3%
Installation et maintenance	1 186	51,4%	2%
Industrie	1 307	39,5%	0%
Divers	709	91,7%	1%
<b>TOTAL</b>	<b>19 558</b>	<b>51,2%</b>	<b>6%</b>

L'origine potentielle des difficultés de recrutement<sup>2</sup> repose sur plusieurs indicateurs :

- Conditions de travail (QVCT ...)

<sup>2</sup> Source : Pôle emploi et DARES, données sur la période 2022

- Durabilité de l'emploi (contrats de courte durée ...)
- Inadéquation géographique (mobilité, transport ...)
- Lien formation – métier (GPECT ...)
- Manque de main d'œuvre

19 591 offres d'emploi<sup>3</sup> ont été diffusées sur France Travail au cours des 12 derniers mois. On constate une baisse de 5,3 % par rapport au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

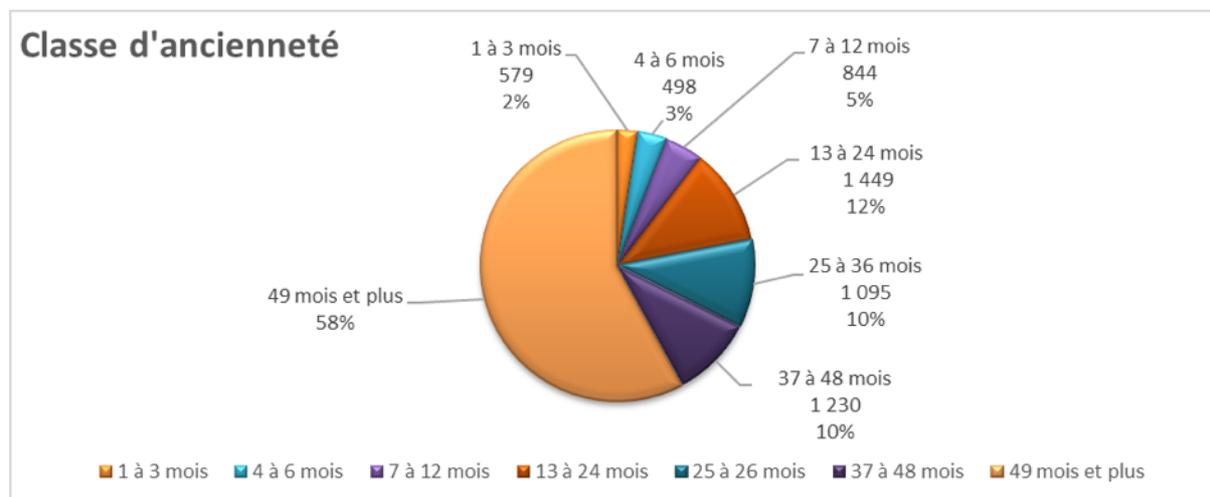
53,3 % des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs en 2024, pour 51% en 2022. Cette difficulté trouve son explication dans deux raisons principales : la pénurie de candidats et l'inadéquation des profils. On trouve également en troisième position les difficultés liées à la nature du poste proposé (pénibilité, salaire, horaire, ...).

Sur le département, 57,6% des projets sont des recrutements saisonniers. Les deux secteurs principaux concernés par les projets saisonniers sont l'agriculture et l'hébergement saisonnier.

### 3. Les allocataires du RSA

En 2022, l'Aude a compté **15 235** foyers allocataires du RSA. Cela représente **29 876** personnes couvertes.

- ❖ **17 259** sont des adultes (les allocataires et leur conjoint) ;
- ❖ **15 280** ont l'obligation d'engager des démarches pour améliorer leur insertion professionnelle ;
- ❖ **5 099** sont orientés vers un accompagnement par France Travail ;
- ❖ **7 029** sont orientés vers un référent pour un accompagnement dans le cadre de l'insertion socioprofessionnelle et d'une signature d'un CER en cours de validité.



Source : Département

### Les allocataires du RSA soumis à droit et devoirs

<sup>3</sup> Source Pôle-emploi, T1 2024

**5 099** personnes *allocataires* du RSA sont demandeurs d'emploi et inscrits à France Travail au 31/12/2023. Cela représente **une baisse de 253% sur un an**.

Les BRSA soumis à droits et devoirs sont répartis de la manière suivante sur les territoires :

Arrondissements	Territoires	Nombre de BRSA
Carcassonne	Carcassonnais	4 901
	Lauragais	1 136
Narbonne	Corbières-Minervois	1 968
	Narbonnais	5 205
Limoux	Moyenne et haute vallée	2 070
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>15 280</b>

Source : Département Chiffres au 31.12.23

#### **4. Les axes de développement identifiés sur notre territoire**

Le programme départemental d'insertion (PDI) traduit la politique du conseil départemental en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion.

L'adoption d'un programme départemental d'insertion (PDI) est une obligation réglementaire. Pour améliorer la situation des allocataires du RSA, le département met au point le programme départemental d'insertion (PDI), qui, selon la loi, « définit la politique départementale d'accompagnement social et professionnel, recense les besoins d'insertion et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes ».

Le Département de l'Aude associe l'ensemble des acteurs dont la coopération est indispensable pour la mise en œuvre de son programme départemental d'insertion (PDI). Les éléments de diagnostic enregistrés lors des travaux d'élaboration du programme départemental d'insertion et du pacte territorial d'insertion en 2020 met en lumière les difficultés suivantes : difficultés éducatives, isolement social, problématiques de santé, précarité financière, difficultés d'accès et de maintien dans un logement adapté, mobilité, accès à un mode de garde des enfants, les difficultés de mobilisation vers l'insertion socioprofessionnelle, illettrisme et difficulté de maîtrise de la langue française et des savoirs de base, illettrisme, niveau de qualification ou l'obsolescence des qualifications ou qualifications non adaptées aux attentes des entreprises, éloignement durable du monde du travail et une part des jeunes en voie d'exclusion.

Le service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) en 2023 puis la Gouvernance Partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi en 2024, ont précisé les engagements réciproques d'un consortium d'acteurs pour l'accompagnement vers l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés, en proposant de nouvelles modalités d'intervention. La Gouvernance partagée des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi a été l'opportunité de renforcer l'engagement collectif autour d'un objectif commun : l'accompagnement de la personne au plus près de ses besoins pour améliorer son parcours d'accès à l'emploi à travers le décloisonnement des politiques économique, d'emploi et d'insertion.

La loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023 porte la création du réseau pour l'emploi, une organisation rénovée du service public de l'emploi pour permettre une amélioration de l'accompagnement des demandeurs d'emploi dont les allocataires du RSA et des entreprises.

Le recueil d'initiative 2025 s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la loi plein emploi qui vise par un écosystème départemental rénové, à simplifier et mutualiser la gouvernance des politiques d'insertion et d'accès à l'emploi pour en optimiser la coordination de manière à améliorer la qualité des parcours d'accès à l'emploi des publics qui en sont le plus éloignés.

Un diagnostic territorial réalisé en 2022 vient renforcer la politique d'insertion afin de lever les freins qui constituent un enjeu important dans la réussite des parcours des personnes accompagnées.

Plusieurs freins prédominants à l'avancée dans le parcours des personnes accompagnées ont été identifiés et relevés comme thématiques prioritaires :

- La Santé ;
- La mobilité ;
- La garde d'enfant ;
- La remobilisation.

Ces obstacles sont à prendre en compte dans la démarche d'insertion des allocataires du RSA. Elles conduisent le Département, dans un contexte d'emploi particulièrement tendu sur son territoire, à mener une politique d'insertion du public allocataire du RSA répondant aux enjeux suivants :

- Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics ;
- Diversifier l'offre pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des publics allocataires du RSA ;
- Renforcer l'insertion professionnelle des publics allocataires du RSA ;
- Piloter, observer et évaluer ;
- Promouvoir une dynamique partenariale et un maillage territorial dans une logique d'accompagnement des parcours sans rupture ;
- Promouvoir la coopération et la mutualisation des champs de compétences de l'ensemble des acteurs d'insertion au service des publics en difficulté.

Le Programme Départemental d'insertion (PDI) définit la politique du Conseil départemental en matière d'insertion, d'accompagnement social et professionnel, en recensant les besoins et en programmant des actions d'insertion sur l'ensemble du territoire. Pour proposer des actions d'insertion ciblées en direction des personnes allocataires du RSA et des personnes en parcours d'insertion, le Conseil départemental s'appuie sur un large réseau d'acteurs associatifs. Ce sont ces actions qui sont recensées dans le PDI.

**Le recueil d'initiatives est une consultation externe dans laquelle le Département de l'Aude identifie une problématique mais ne définit pas la solution attendue. Cette procédure se conclut par la signature de conventions de partenariat. Les opérations retenues seront menées à l'initiative et sous la responsabilité des porteurs de projets.**

## II. PRESENTATION DU RECUEIL D'INITIATIVES

### 1. Population cible

Chaque fiche précise le public ciblé.

### 2. Territoire d'intervention des actions

Selon leur nature, les actions peuvent être proposées sur la totalité du département, un ou plusieurs territoires, arrondissements ou sur des territoires plus restreints. Dans une équité territoriale et de lutte contre la désertification des territoires ruraux, une attention particulière sera portée par le Conseil Départemental sur les projets établis pour répondre aux enjeux des zones rurales. La mise en œuvre des projets devra intégrer la possibilité de déploiement de l'action avec le concours des collectivités ou autres acteurs locaux, autrement dit, en direction des territoires en voie de désertification.

### 3. Les porteurs de projet éligibles

**Tout organisme :**

- En capacité de soutenir économiquement et financièrement le projet proposé (analyse financière du dernier compte de résultat, du bilan de la dernière année si renouvellement et le budget prévisionnel de la structure) ;
- Réalisant le ou les projet(s) dans le Département de l'Aude ;
- Justifiant d'une expérience dans le champ d'intervention ciblé par le présent recueil d'initiatives.

Le(s) projet(s) proposé(s) devront impérativement s'inscrire dans les axes et thématiques soutenus et définis dans le présent recueil d'initiatives ; il est possible de déposer une candidature pour une ou plusieurs thématiques.

***Le porteur de projet devra alors remplir un formulaire séparément pour chaque action (une action = un formulaire). Il est précisé que l'action n'est pas la thématique.***

### 4. Mise en œuvre du projet d'action

Le Département attend des organismes la formulation et la mise en œuvre de projets créatifs, compatibles avec leur raison d'être (projet associatif, etc.) et les besoins prioritaires de la population ciblée.

Il souhaite également, dans un souci de complémentarité entre les acteurs d'un même territoire, que les actions proposées (objectifs, localisation) tiennent compte de l'offre d'accompagnement existante.

La mise en cohérence explicite des interventions respectives de plusieurs acteurs œuvrant dans le champ de l'insertion sociale, de la santé et de l'insertion professionnelle est particulièrement recherchée. Dans cette perspective, les organismes sont encouragés à présenter des projets de manière mutualisée. Les modalités de mise en œuvre des actions doivent s'inscrire dans une perspective collaborative, coopérative et complémentaires, ainsi promouvoir des actions dans une intelligence collective au service des parcours d'insertion.

La déclinaison de l'organisation pédagogique est ainsi laissée à la discrétion des organismes répondant au recueil d'initiatives. Les modalités de mise en œuvre du projet d'action doivent

être appuyées par un diagnostic, une méthodologie d'intervention explicite et réalisable (déroulement, programmes, process ...).

**L'organisme s'engagera à :**

- Inscrire son offre dans DORA : saisir ou mettre à jour ses offres d'accompagnement dès la notification du Conseil départemental et actualiser régulièrement les offres de prestations ;
- Promouvoir le travail partenarial avec les acteurs sociaux, économiques et associatifs intervenants dans le champ de l'insertion et/ou des champs de compétences complémentaires et y participer ;
- Préciser dans son projet les modalités opérationnelles prévues pour la mise en œuvre de ses engagements (moyens pédagogiques, process d'accompagnement, les compétences méthodologiques pour la mise en œuvre de l'action proposée ...) ;
- Transmettre dans les délais définis, l'ensemble des documents d'évaluation et suivi élaborés et/ou souhaités par le Département spécifiés dans les fiches thématiques et les conventions de partenariat.
- Rendre compte au référent pour les bénéficiaires du RSA des effets de l'action sur le parcours et des perspectives d'évolution. Ainsi, l'accompagnement individuel s'appuiera sur la définition des objectifs définis par la personne en concertation avec son référent RSA, sur la base du contrat d'engagement et sur la dynamique du bénéficiaire. Cet accompagnement mis en place permettra à tout moment de formuler des propositions en matière de relais vers le droit commun ou une autre étape dans le parcours d'insertion du bénéficiaire. L'organisme informera régulièrement le référent RSA et prendra immédiatement contact avec lui en cas de changement de la situation de la personne, de modification des objectifs, de problème important rencontré ou d'abandon.
- Garantir le respect des obligations légales et réglementaires lui incombant au titre de la protection des données à caractère personnel, en particulier de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiées par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles. L'organisme s'attachera plus précisément à informer les bénéficiaires de leurs droits en matière d'accès et de protection des données personnelles collectées dans le cadre de l'action qu'il mène au titre du présent recueil d'initiatives et devra recueillir leur accord quant à la communication qui pourrait être faite, auprès des partenaires de ladite action, de ces mêmes données.
- Faire figurer le logo du Département sur tous les documents de communication. Avant utilisation, tout support comportant le logo du Département doit être transmis au Département pour validation, ainsi que les opérations en direction de la presse locale pour promouvoir les actions financées par le Département.
- Organiser et associer le Conseil Départemental à toutes les initiatives et manifestations relatives à l'insertion.
- Informer sans délai tout changement structurel et organisationnel, notamment au niveau des moyens dédiés à l'action financée et du changement de personnels dédiés à l'accompagnement ;
- Être à jour de ses obligations administratives, comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ; à souscrire au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ; à déclarer exactes et sincères les informations du présent

formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;

- Dans le cadre du réseau pour l'emploi et dans une perspective d'animation et de coordination des parcours d'insertion, Il est demandé aux opérateurs conventionnés d'associer :
  - Les coordonnatrices d'insertion ;
  - Les coachs emplois entreprises ;
- L'opérateur devra impérativement prendre en compte le degré d'éloignement à l'emploi des personnes dans une démarche d'insertion.
- L'opérateur s'engage, selon la loi 2021-1109 du 24.08.2021 à respecter :
  - Les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine, ainsi que les symboles de la République ;
  - A ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République ;
  - A s'abstenir de toutes actions portant atteinte à l'ordre public.

### **Entrée/Sortie de l'action :**

Un bilan de situation de la personne à l'entrée et à la sortie de l'action devra être réalisé en vue d'apporter des éléments relatifs à l'évolution de la personne, la résolution de ses difficultés, le développement de ses capacités. Les perspectives d'orientation pour la suite des parcours devront être définis avec le référent RSA sur un rythme de rencontre trimestriel.

### **Durée du conventionnement**

Une convention de partenariat sera signée entre le département et l'opérateur sur une durée initiale d'un an.

Celle-ci pourra être renouvelée deux fois pour une durée identique sous conditions. La convention fixera la durée du partenariat ainsi que les modalités de son renouvellement le cas échéant. Le renouvellement s'effectuera sur la base d'une évaluation annuelle de la réalisation de l'action et sous réserve de crédits annuels disponibles.

**Chaque action devra être réalisée au 31 décembre 2025.**

## **5. Modalités de Financement**

L'organisme présentera un budget prévisionnel de l'action équilibré en recettes et dépenses, par année civile. Les projets pourront présenter des co-financements ou financements croisés.

Les actions seront financées par le Département de l'Aude dans la limite des crédits inscrits à son Budget au titre du PDI 2025. Pour certains projets, un concours du Fonds Social Européen au titre des programmes européens 2021-2027, sous réserve du PO national FSE 2021-2027. Une partie de ce financement pourra correspondre à la contrepartie du fonds social européen, il sera en conséquence gagé et ne pourra être à nouveau mobilisé en contrepartie d'un autre financement de l'union européenne, qui serait sollicité par ailleurs par l'opérateur.

Le montant du financement du Département sera précisé dans la convention de partenariat. Il sera versé dans les conditions suivantes :

- Un premier versement de 70% du montant total du financement sera versé à la réception de la convention signée par les deux parties ;
- Les modalités de versement du solde du montant du financement seront déterminées par la convention.

Pour certains financements, notamment ceux liés à un cofinancement FSE+, le Département se réserve la possibilité de verser l'aide en une seule fois.

## **6. Evaluation**

Les porteurs de projets seront amenés à fournir les indicateurs définis par le Département. Afin de recueillir ces indicateurs, le Département fournit un tableau commun à toutes actions avec des indicateurs quantitatifs, les indicateurs qualitatifs seront fournis lors du bilan semestriel et du rapport d'activité. Ces documents seront à envoyer au Département :

- Au 30 avril, 31 juillet et 31 octobre 2025 et 15 janvier 2026 pour les tableaux des indicateurs ;
- Au 31 juillet 2025 le bilan semestriel et au 15 janvier 2026 le rapport d'activité de l'année 2025.

Le tableau des indicateurs sera fourni en annexe du recueil d'initiative 2025.

Certaines fiches thématiques comprendront des indicateurs complémentaires.

Le Conseil départemental se réserve le droit de demander le tableau des participants à tout moment.

## **7. Pièces à joindre au dossier**

- Un formulaire de demande et ses annexes, par action présentée, en référence aux fiches thématiques
- Un relevé d'identité bancaire ou postal (en cas de changement)
- Le budget prévisionnel annuel de l'action et le budget global annuel de la structure, équilibrés en recettes et en dépenses (tableau en annexe du formulaire), sous format PDF et tableur, signé ;
- Si renouvellement de l'action : le compte de résultats 2023 de l'action et le dernier rapport du commissaire aux comptes de la structure ; le bilan d'activité final 2023 de l'action et le bilan d'activité intermédiaire de l'action mise en œuvre en 2023 ;
- La copie des derniers statuts déposés ou approuvés datés et signés ;
- Le récépissé de déclaration en préfecture ou d'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait de Kbis de moins de 3 mois) ;
- La composition du Conseil d'Administration
- Le PV de la dernière Assemblée générale
- L'organigramme complet de la structure ainsi que la répartition du personnel sur chaque action proposée par la structure dans le cadre du présent recueil d'initiatives (cf tableau en annexe des fiches thématiques)
- Les curriculum vitae des encadrants techniques et des intervenants
- La trame Fiche action complétée, constituant une annexe du formulaire de demande
- La convention RGPD : vous pouvez soit utiliser la convention existante dans votre structure, soit utiliser le modèle établi par le Conseil départemental. Une convention par action (cf. annexe du Recueil d'initiatives).

**Toutes les pièces demandées font partie intégrante du dossier de candidature. Elles doivent être transmises dûment remplies, datées et signées afin que le dossier soit considéré complet.**

**Tout dossier incomplet sera reconnu irrecevable.**

**Nous attirons votre attention concernant :**

- La nécessité de présenter chaque action séparément à l'aide du formulaire et de ses annexes (1 action = 1 formulaire) ;
- La nécessaire cohérence des données de l'ensemble de votre dossier ;
- L'obligation de renseigner tous les items du formulaire et de joindre l'ensemble des pièces demandées.
- La nécessité de dater et de signer les documents lorsque sollicités.

En cas de demandes de financements au titre de plusieurs fiches thématiques, les partenaires sont invités à retourner un dossier pour chacune des actions présentées.

**Le dossier complet de candidature doit être envoyé avant :**

**Le 7 novembre 2024 à 17h00**

Le dossier peut être téléchargé à partir du site internet du Département :

**Le dossier dûment complété est à envoyer :**

- **En format Word et Excel** pour les formulaires de demande et annexes (fiche action, , tableau des indicateurs ou de suivi) et en Pdf pour le tableau du budget et du personnel et les pièces justificatives par mail à l'adresse suivante : [sip@aude.fr](mailto:sip@aude.fr)

**ET**

- Par voie postale, en un seul exemplaire original daté et signé, en inscrivant sur votre enveloppe : « Candidature pour le recueil d'initiatives PDI 2025 »

**Adressé à :**

Département de l'Aude  
Madame la Présidente du Conseil départemental  
**Service insertion**  
Allée Raymond Courrière  
11855 Carcassonne Cedex 9

**LE CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI**

**Attention : les dossiers incomplets ne seront pas examinés et seront retournés au motif d'irrecevabilité.**

**Contacts :** [sip@aude.fr](mailto:sip@aude.fr) - 04.68.11.69.76

**CRITERES DE SELECTION**

Tous les projets recevables seront étudiés, notamment en fonction des critères suivants :

- La cohérence du projet avec la politique et les attentes du Conseil Départemental ;
- La connaissance du tissu social local du public allocataire du RSA et l'expérience correspondante ;
- la pertinence du projet : localisation géographique, méthodes et procédures d'intervention, outils pédagogiques et outils de suivi, plus-value par rapport au droit commun au regard du profil et des besoins des publics ciblés dans l'action proposée ;
- l'expérience des intervenants : compétences et qualifications, connaissance du public et du champ de l'insertion sociale et professionnelle, capacité à utiliser les ressources locales et participation aux réseaux existants ;
- les partenariats instaurés avec d'autres acteurs de l'accompagnement intervenant dans des champs de compétences complémentaires ainsi les modalités de mise en œuvre des interactions de ces partenariats ;
- le montant de la demande de financement et la recherche de cofinancements ;
- l'expérience dans le (les) champ(s) d'intervention ciblé par le présent recueil d'initiatives ;

- le degré du maillage territorial : **les actions pouvant être temporaires, itinérantes, mutualisées avec des dispositifs existants, en particulier sur les secteurs ruraux ou peu pourvus en actions** ;
- le caractère innovant des actions avec notamment l'utilisation des outils numériques pour favoriser l'aller-vers ;
- La capacité de l'organisme à soutenir économiquement et financièrement le projet proposé ;
- Capacité à optimiser les ressources internes et externes (mutualisation) pour la mise en du projet ;

Une attention particulière sera portée aux projets faisant l'objet d'un co-financement et/ou d'une mutualisation permettant la prise en charge simultanée des difficultés d'insertion sociale et professionnelle ainsi que la mise en activité des allocataires et les liens avec les acteurs économiques.

Les services instructeurs se réservent la possibilité de demander des précisions ou/et toute pièce complémentaire utile : par écrit, par téléphone ou lors d'une rencontre.

Les actions et leur financement feront l'objet d'un examen par la Commission permanente du Département de l'Aude, seule habilitée à valider ou non les projets.



### III. FICHES THEMATIQUES

#### **Enjeu I : Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics**

##### **Accompagnement dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours**

- Fiche N° I-00 : Activation des droits fondamentaux
- Fiche N° I-01 : Prise en compte de la dimension santé dans l'accompagnement à l'insertion et appui aux référents
- Fiche N° I-02 : Emergence du projet professionnel
- Fiche N° I-03 : Garantie d'activité départementale

#### **Enjeu II : Diversifier l'offre d'insertion tout au long du parcours des publics allocataires du Rsa pour répondre à leurs besoins d'insertion socio-professionnel**

##### **Soutenir les parcours vers l'emploi**

- Fiche N°II-01 : Prévention des difficultés liées à la précarité et à la gestion budgétaire
- Fiche N°II-02 : Levée des freins sociaux périphériques de l'insertion
- Fiche N°II-03 : Solutions en faveur des mobilités

##### **Mise en situation de travail tout au long du parcours**

- Fiche N°II-04 : Remobilisation à l'insertion par la mise en situation d'activité ou d'emploi
- Fiche N°II-05 : Insertion par l'Activité Economique (ETTI, EI, AI, ACI)
- Fiche N°II-06 : Soutien aux GEIQ
- Fiche N°II-07 : Actions innovantes pour l'accès à l'emploi
- Fiche N°II-08 : Accompagnement dans l'emploi

##### **Faciliter l'accès à la formation**

- Fiche N°II-09 : Actions collectives de formation

##### **Accompagner la création d'entreprises**

- Fiche N°II-10 : Création, maintien et développement d'activité
- Fiche N°II-11 : Accès au financement solidaire pour la création et le développement des projets
- Fiche N°II-12 : Accompagnement à la création d'activité et d'emploi dans un cadre coopératif

##### **Rapprocher offre et demande d'emploi**

- Fiche N°II-13 : Rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi

**Enjeu I : Fluidifier et renforcer l'accompagnement à l'insertion  
dès l'entrée dans le dispositif et tout au long du parcours des publics**

Le Département souhaite garantir aux personnes en situation d'insertion, sur l'ensemble du territoire, l'accès effectif à l'accompagnement au parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Les projets s'inscrivant dans cet enjeu viseront l'accueil et l'identification des objectifs adaptés aux capacités de l'allocataire du RSA ayant obligation d'insertion et aux réalités de territoire, la coordination des professionnels de l'accompagnement intervenant auprès de la personne, l'appui technique aux référents pour l'accompagnement des personnes confrontées à des problèmes spécifiques.

Les projets devront aussi proposer des pratiques d'accompagnement global pour l'élaboration et la mise en œuvre du parcours d'accès à l'emploi.

## **ACTIVATION DES DROITS FONDAMENTAUX**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

La marginalisation et la grande précarité est source d'isolement de souffrances diverses et parfois d'impossibilité de satisfaire ses besoins primaires. Les personnes, en rupture sociale et administrative, sans domicile personnel, n'ont plus la capacité à s'organiser, à faire face au quotidien, à se loger. Elles s'isolent et ne peuvent ni s'impliquer ni se projeter dans un quelconque parcours.

Au titre de cette fiche thématique, le projet proposé aura vocation à intervenir auprès de personnes sans domicile personnel, sur des situations d'urgence, afin d'amorcer et accompagner la levée des freins liés à cette problématique.

L'action constituera une étape et un outil préalable à l'inclusion sociale. Elle aura pour finalités :

- de répondre aux situations d'urgence en lien avec les besoins primaires, en amont de l'intervention des centres médicaux sociaux du Département ;
- de réaliser toutes les démarches administratives avec ce public qui ne relève pas des centres médicaux sociaux de secteur.

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Sécuriser le parcours des publics les plus précaires sans domicile personnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accueil des publics sans domicile personnel</li><li>• Identification de leurs besoins</li><li>• Information des bénéficiaires sur leurs droits et obligations</li><li>• Orientation et mise en relation avec le réseau partenarial</li><li>• Appui et mobilisation de la personne sur des démarches de mise à l'abri plus pérenne, de soin et d'accès aux droits</li></ul>
---	--

### **PUBLIC CIBLE**

L'action s'adresse aux personnes sans domicile personnel marginalisées ou récemment entrées dans un processus d'errance (physique, psychique, administrative), se trouvant à Narbonne ou à Carcassonne. Sans logement ni hébergement stable, ces usagers n'entrent pas dans la sectorisation des Maisons Départementales des Solidarités.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

- Equipe dédiée à l'action (CV mis à jour, ETP, territorialisation, expériences), organisation, coordination, encadrement
- Locaux
- Méthodologie : accueil/diagnostic/évaluation/accès aux droits et orientation
- Modalités d'articulation et complémentarité avec les autres dispositifs d'inclusion sociale
- Outils de suivi et d'évaluation
- Présence du logo du Département de l'Aude
- L'action fera l'objet d'une convention entre le Département et l'organisme porteur du dispositif, d'une durée de 12 mois, renouvelable deux fois par avenant financier annuel subordonné notamment à la présentation annuelle d'un bilan quantitatif et qualitatif de l'action, d'un budget prévisionnel et d'une décision de la commission permanente du Département.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

- Nombre de ménages reçues/nombre de personnes concernées
- Nombre de rendez-vous proposés/honorés
- Typologie des publics
- Ressources
- Logement
- Difficultés rencontrées
- Organisme à l'origine de l'orientation
- Démarches d'accompagnement effectuées

Ces indicateurs quantitatifs sont à transmettre semestriellement au Département.

## **PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION SANTE DANS L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION ET APPUI AUX REFERENTS**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

En 2022, l'enquête menée dans le cadre du diagnostic partagé du service public de l'insertion et de l'emploi indique que 27% des répondants déclarent avoir besoin d'être accompagnés sur la thématique santé. Les besoins en la matière se posent en termes d'accès à l'offre de soins, de non prise en compte des enjeux liés à un bon état de santé, de conduites à risque, addictions, mais aussi de déni des difficultés de santé, de mal être et de souffrance psychique liés à la précarité.

Les difficultés de santé d'ordre psychologique, qu'elles soient exprimées ou pas, constituent un obstacle majeur à l'insertion. Les professionnels de l'accompagnement sont parfois en difficulté pour les appréhender.

Les actions proposées viseront à intégrer la dimension santé dans la construction et la mise en œuvre du parcours d'insertion.

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<p><b>Soutenir les référents en charge de l'accompagnement des personnes confrontée à des difficultés de santé ou en souffrance psychique</b></p>	<p># Former et outiller les référents uniques et les opérateurs d'insertion :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Au repérage et la compréhension des problématiques de santé, en particulier des signes et conséquences des problèmes de santé psychique et addictions,</li> <li>• A la prise en compte de la dimension santé dans l'accompagnement à l'insertion,</li> </ul> <p># Faciliter la mise en réseau avec les actions et acteurs de la santé, # Apporter un appui technique aux référents pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Aider la personne à construire un projet d'insertion socioprofessionnelle intégrant ses difficultés de santé, et son rapport à la santé</li> <li>• Prévenir et gérer les situations de crise,</li> <li>• Développer le travail en partenariat afin de faciliter l'accès aux soins.</li> </ul> <p>Cette action pourrait par exemple avoir pour objectif l'analyse de situations-types, en lien avec les coordonnatrices insertion, dans le cadre de la commission de suivi des parcours.</p>
<p><b>Intervenir en relai des référents pour l'accompagnement des personnes</b></p>	<p>Dans la perspective de construction et de mise en œuvre du parcours d'insertion sociale et professionnelle et en lien avec le référent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Recenser avec la personne ses difficultés de santé et analyser leur impact sur son parcours d'insertion sociale et professionnelle,</li> <li>• Travailler sur le rapport à la santé, contribuer à la construction du parcours d'insertion,</li> <li>• Amener la personne à engager des démarches pour surmonter/ résoudre ses difficultés de santé,</li> <li>• Soutenir la personne dans la mise en œuvre de son parcours de soins.</li> </ul>

<p><b>Prendre en compte la souffrance psychosociale</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Apporter une aide adaptée au bénéficiaire confronté à une situation de mal-être,</li> <li>• Permettre au bénéficiaire de transformer son regard sur lui-même, mettre en valeur ses atouts,</li> <li>• Améliorer son développement personnel et l'estime de soi.</li> </ul>
---	---

### PUBLIC CIBLE

- Les professionnels de l'accompagnement à l'insertion
- Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - présence du logo du Département de l'Aude

### INDICATEURS D'EVALUATION

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département.

## EMERGENCE DU PROJET PROFESSIONNEL

### OBJECTIFS GENERAUX

Les actions proposées doivent permettre à la personne d'identifier ses compétences professionnelles et/ou savoir-être professionnel. Elles visent également à aider la personne à établir un plan d'action pour enrichir ses compétences et accéder à un emploi, et à le mettre en œuvre. Les mises en situation professionnelle doivent être considérées comme un outil privilégié pour cette action.

L'accompagnement proposé est complémentaire à l'actions du référent RSA, en charge la levée des freins sociaux, dans une logique d'accompagnement partagé.

Il vise à préparer la personne accompagnée à intégrer une action d'accompagnement vers l'emploi, telle que la garantie d'activité départementale, ou le coaching emploi.

Si cette action doit essentiellement être menée de manière individuelle avec la personne, des ateliers collectifs peuvent être proposés. La durée du parcours devra être de 12 mois maximum (6 mois reconductible une fois). Le renouvellement devra être argumenté.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Faire émerger un projet professionnel</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Analyser les motivations, aptitudes, compétences personnelles et professionnelles, les freins et obstacles à lever afin de préparer la formalisation du parcours d'insertion professionnelle des personnes accompagnées,</li><li>• Les aider à vérifier la faisabilité d'un projet déjà existant,</li><li>• Faire émerger au moins deux pistes de projets professionnels réalisables,</li><li>• Etablir le plan d'action correspondant,</li><li>• Promouvoir les métiers porteurs d'emploi dans les filières en tension identifiées par le Département</li></ul>
--	--

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du Rsa ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)

- Indiquer les moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - présence du logo du Département de l'Aude

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département

### **RESULTAT ATTENDU**

Sorties vers les autres actions de mise en situation d'activité ou d'emploi  
Projets d'insertion validés, minimum 2 pistes de projets par personne

## **GARANTIE D'ACTIVITE DEPARTEMENTALE**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

La garantie d'activité départementale (GAD) est une modalité d'accompagnement renforcé, adapté au degré d'éloignement de l'emploi de la personne et partagé entre un référent RSA et un ou plusieurs partenaires en charge d'actions d'accompagnement à l'emploi.

Les projets qui relèveront de cette fiche thématique devront proposer un accompagnement renforcé :

- Dans une perspective d'insertion professionnelle avec une mise en situation systématique d'activité, d'emploi ou de formation
- Permettant des sorties en emploi vers les métiers des secteurs en tension : service aide à domicile, agriculture, hôtellerie restauration tourisme, bâtiment.
- Proactif en mobilisant les dispositifs d'insertion (cumul RSA, salon de l'emploi et autres événements relatifs à l'insertion et à l'emploi)
- Qui prépare la personne aux emplois des filières en tension, en informant des potentialités, opportunités d'emploi, diversité des métiers afin de lui permettre d'adapter son projet d'insertion
- En entrée et sortie permanente, individuel et/ou collectif
- Mis en œuvre par des ressources existantes dans la structure et qui s'appuie sur son réseau de partenariat en matière de formation et d'emploi ou de le développer

Durant le parcours GAD, le référent RSA aura en charge la levée des freins sociaux et la coordination du parcours, tel que prévu dans le référentiel de l'accompagnement à l'insertion des personnes allocataires du RSA.

L'accompagnement vers l'emploi du parcours GAD devra s'articuler avec les coachs emploi entreprise du service insertion pour la mobilisation d'outils de formation et pour l'intermédiation vers les filières en tension suivantes : service aide à domicile, agriculture, hôtellerie restauration tourisme, bâtiment.

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Développer l'attrait des métiers dans les filières cible de la GAD</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elargir les perspectives d'insertion professionnelle par l'apport de connaissances sur les métiers et les opportunités d'emploi des filières en tension,</li> <li>• Connaître le monde du travail et faciliter l'accès aux emplois (préparation aux entretiens d'embauche, à des journées de recrutement, accompagner la qualification requise, etc...),</li> <li>• Participer aux actions du département et de ses partenaires sur les sensibilisations métiers, le rapprochement de l'offre et la demande d'emploi,</li> <li>• Visiter des plateaux techniques.</li> </ul>
<b>Effectuer des mises en situation de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• PMSMP,</li> <li>• Mises à disposition IAE...</li> </ul>

<b>Accompagner les parcours dans les filières en tension</b>	Arrondissement Carcassonne (territoires carcassonnais et lauragais)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hébergement touristique et la restauration</li> <li>• Le secteur agricole</li> <li>• L'aide à domicile, l'aide aux personnes</li> <li>• Le bâtiment et travaux publics</li> </ul>
	Arrondissement Narbonne (territoires Corbières-minervois et narbonnais)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hébergement touristique et la restauration</li> <li>• Le secteur agricole</li> <li>• L'aide à domicile, l'aide aux personnes</li> <li>• Le bâtiment et travaux publics</li> </ul>
	Arrondissement Limoux (territoires moyenne et haute vallée de l'Aude)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'hébergement touristique et la restauration</li> <li>• Le secteur agricole</li> <li>• L'aide à domicile, l'aide aux personnes</li> <li>• Le bâtiment et travaux publics</li> </ul>

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du Rsa ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle inscrites dans une démarche d'accès à l'emploi

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Des points d'étapes devront être réalisés trimestriellement avec le référent RSA afin de s'assurer d'être en adéquation avec les objectifs du Contrat d'engagement (CE).
- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Mise en œuvre spécialisée sur une filière ou multi filières
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Durée de parcours de 12 mois maximum (6 mois reconductible une fois)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs orienteurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département

### **RESULTATS ATTENDUS**

Taux de sorties en emplois durable, en emploi de transition, vers les métiers en tension, vers les structures d'insertion par l'activité économique  
Taux d'orientation vers le coaching emploi entreprise

## **Enjeu II : Diversifier l'offre d'insertion tout au long du parcours des publics allocataires du Rsa pour répondre à leurs besoins d'insertion socio-professionnel**

La précarité et l'éloignement durable de toute forme d'activité accentuent les difficultés à s'inscrire dans une logique de parcours vers l'emploi. Une présence dans le dispositif Rsa qui se prolonge durablement démobilise les personnes et réduit leur capacité d'agir.

La résolution de difficultés personnelles (santé, accès aux droits, budget, rôle parental), l'amélioration de l'estime et de la confiance en soi, la participation à la vie sociale et citoyenne, à des activités valorisantes, activités culturelles, concourent au bien-être des personnes et à leur insertion sociale. En particulier, l'accès à la culture participe au développement d'une citoyenneté active. Ces actions favorisent le développement d'une citoyenneté active et contribuent à réduire l'exclusion sociale des personnes en situation de précarité.

Les périodes de mise en situation de travail ou d'activité tout au long du parcours permettent aux personnes de prendre conscience des freins et des compétences à acquérir. Ces périodes constituent par ailleurs un support efficace qui favorise la dynamique d'insertion professionnelle et la valorisation des compétences.

Faciliter l'accès à la formation ou à la qualification dans les parcours d'insertion, dans une logique d'accès à l'emploi, constitue également un levier pour favoriser l'enclenchement d'une dynamique d'insertion et faire naître l'intérêt pour l'acquisition de nouvelles compétences et l'enclenchement d'un parcours de formation.

Enfin, la création d'une activité représente une alternative à l'accès à un emploi salarié. Aussi, le Département fait-il le choix d'accompagner et de favoriser l'accès aux dispositifs de financement solidaires aux personnes bénéficiaires du RSA qui s'engagent dans leur projet de création dans une perspective de sortie du dispositif RSA à 2 ans.

Les projets s'inscrivant dans l'enjeu II viseront ainsi à permettre au public allocataire du RSA d'enclencher une dynamique de parcours d'insertion sociale et socioprofessionnelle, de sécuriser les moyens matériels et organisationnels, de construire des parcours progressifs d'accès à l'emploi, d'acquérir ou renforcer des compétences et des savoirs adaptés aux attentes des employeurs, et enfin de soutenir la dynamique des allocataires du RSA dans leur projet de création ou de développement de leur entreprise.

## PREVENTION DES DIFFICULTES LIEES A LA PRECARITE, DE GESTION BUDGETAIRE

### OBJECTIFS GENERAUX

Accompagner la sortie du surendettement

Lever les freins budgétaires

Améliorer la capacité d'autonomie budgétaire des bénéficiaires

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Amener à l'autonomie dans la vie quotidienne</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Améliorer la capacité d'autonomie des bénéficiaires ainsi que leurs savoir-faire dans les domaines de la vie quotidienne</li><li>• Amener la personne à s'approprier son environnement afin qu'elle puisse solliciter les structures adaptées</li><li>• Informer, expliquer, déchiffrer les codes et cadres réglementaires de la vie quotidienne</li></ul>
<b>Améliorer la capacité à assurer la gestion budgétaire</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mieux appréhender les modes de consommation</li><li>• Lever les freins liés aux problématiques de surendettement</li><li>• Assurer un appui juridico-administratif pour entreprendre les démarches adaptées</li><li>• Sécuriser la situation financière du bénéficiaire</li></ul>

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - présence du logo du Département de l'Aude

## INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Profil des participants et problématiques/freins identifiées
	Nombre de personnes absentes au 1 <sup>er</sup> rendez-vous
	Nombre d'arrêts prématurés du suivi,
	Types de préconisations de suite de parcours
<b>Activité</b>	Nombre de lettres d'orientation reçues et de bilan retournés au référent
	Nombre des participants aux ateliers
	Nombre d'entretiens réalisés, nombre moyen d'entretien par personne, nombre d'heures d'accompagnement par personne
	Nombre de séances collectives réalisées
	Nombre de permanences tenues
	Nombre et nature des problématiques d'endettement résolues
	Axes et modalités de partenariat développés
	Nombre et types de démarches engagées par la personne pendant l'action
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes ayant amélioré son degré d'autonomie budgétaire
	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes
	Nombre de personnes ayant acquis la capacité d'effectuer seule des démarches d'accès aux droits en fin d'action

## **LEVER LES FREINS SOCIAUX PERIPHERIQUES DE L'INSERTION**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

Les actions proposées viseront la résolution des difficultés faisant obstacle à la mise en œuvre d'un projet d'insertion professionnelle, aux premières étapes du parcours, afin de :

- Restaurer l'estime de soi et améliorer la confiance personnelle,
- S'organiser au quotidien pour concilier vie personnelle et parcours d'insertion, en disposant notamment de moyens de garde des enfants adaptés,
- Se (re)mobiliser en redonnant du sens au collectif notamment par l'accès, la découverte et l'expérimentation de la culture,
- Acquérir ou développer les savoirs et compétences personnelles et professionnelles, notamment l'usage des outils numériques.

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Prendre/reprendre confiance en soi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer son réseau social, faciliter l'inclusion sociale</li> <li>• Apporter une aide adaptée au bénéficiaire confronté à une situation de mal-être</li> <li>• Améliorer le développement personnel</li> </ul>
<b>Maîtriser le socle de compétences et savoirs liés au travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Effectuer un diagnostic linguistique et orienter vers des actions existantes</li> <li>• Acquérir les compétences socles pour favoriser l'entrée en formation en IAE</li> <li>• Savoir utiliser les techniques informatiques élémentaires et la communication numérique (ordinateur, smartphone, applications, sites institutionnels)</li> </ul>
<b>Mieux gérer le quotidien pour réussir son insertion professionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rechercher et solliciter les modes de garde adaptée</li> <li>• Co-élaborer une organisation familiale/personnelle permettant les démarches d'insertion vers l'emploi</li> <li>• Lever les freins éducatifs liés à l'insertion professionnelle</li> <li>• Faciliter la disponibilité, organiser les déplacements</li> </ul>

### **PUBLIC CIBLE**

Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)

- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département.

## SOLUTIONS EN FAVEUR DES MOBILITES

### OBJECTIFS GENERAUX

Soutenir les parcours vers l'emploi.  
Favoriser l'autonomie à la mobilité des personnes en insertion.  
Mettre en place des solutions facilitant la mobilité durable.  
Faciliter le maintien ou le retour à la mobilité.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Amener les personnes à l'autonomie à la mobilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner le bénéficiaire tout au long de son parcours pour permettre son autonomie à la mobilité</li><li>• Favoriser l'accès et la connaissance des offres de mobilité du territoire permettant à la personne d'organiser ses déplacements</li><li>• Faciliter l'accès aux solutions financières pour lever les freins à la mobilité</li></ul>
<b>Mettre en place des solutions de mobilité durable</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Proposer des réponses adaptées aux contraintes de mobilité des bénéficiaires</li><li>• Promouvoir les solutions alternatives à la mobilité (covoiturage, vélo, ...)</li><li>• Proposer des solutions matérielles et techniques</li></ul>

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du Rsa ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### INDICATEURS D'EVALUATION

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département.

## MISE EN SITUATION D'ACTIVITÉ OU D'EMPLOI

### OBJECTIFS GENERAUX

Proposer des mises en situation de travail adaptées à chaque étape du parcours  
Mobiliser la personne pour son projet d'insertion  
Préparer l'accès aux dispositifs d'insertion de l'IAE  
Favoriser l'apprentissage des savoirs être et des savoirs faire par l'expérience

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Mobiliser par la mise en situation d'activité ou d'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Remobiliser et ré-entraîner au travail</li><li>• Evaluer les aptitudes et freins à l'emploi</li><li>• Réapprendre les règles minimales nécessaires à une intégration professionnelle</li><li>• Développer ou retrouver l'estime de soi favorisant la poursuite du parcours vers l'IAE</li><li>• Savoir maîtriser les gestes et postures de base, et respecter des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires</li><li>• Adopter les comportements professionnels permettant le travail en équipe</li><li>• Engager des démarches vers l'insertion professionnelle</li></ul>
--	---

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaque d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### INDICATEURS D'EVALUATION

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département.

## INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Les structures de l'IAE offrent une mise en situation de travail avec un encadrement et un accompagnement spécifique.

### ✓ Pour les chantiers d'insertion :

Les chantiers d'insertion recrutent des personnes éloignées de l'emploi ayant engagé ou engageant une ou des démarches d'insertion professionnelle. Un CDD de 4 à 24 mois à 26 heures hebdomadaires est conclu dans le cadre d'un CDD d'insertion (renouvellement possible selon la situation du salarié jusqu'à 24 mois). L'action comporte des temps d'entretiens individuels, de relations avec les différents partenaires, notamment ceux chargés du suivi médico-social et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules de formation, en lien avec le Lieu Ressource Insertion notamment.

### ✓ Pour les AI

Recrutement de personnes privées d'emploi pour une mise à disposition, à titre onéreux, auprès d'employeurs (particuliers, entreprises, collectivités ou associations notamment) pour un nombre d'heures limité. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif de formation et d'accompagnement personnalisé tout au long des mises à disposition pour soutenir la dynamique d'insertion professionnelle, engager une démarche de qualification qui permettront ultérieurement l'accès à un emploi en milieu ordinaire.

### ✓ Pour les EI

Recrutement de personnes en insertion, en CDDI. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement comporte des temps d'entretien individuel, de relations avec les différents partenaires chargés de la formation, de l'emploi et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules collectifs de formation.

### ✓ Pour les ETTI

Recrutement de personnes en insertion. Les heures de travail rémunérées, support de la démarche d'insertion, sont assorties d'un dispositif d'accompagnement personnalisé. Cet accompagnement comporte des temps d'entretiens individuels, de relations avec les différents partenaires chargés de la formation, de l'emploi et les acteurs économiques locaux. L'accompagnateur peut aussi organiser des modules collectifs de formation.

## OBJECTIFS GENERAUX

Définir un projet professionnel

Acquérir ou compléter des compétences professionnelles – se former

Accéder ou se maintenir dans l'emploi (hors IAE)

Faciliter l'accès aux emplois des métiers en tension

Faciliter l'accès aux clauses sociales

## OBJECTIFS OPERATIONNELS

<p><b>Chantiers d'insertion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Se préparer à être disponible pour accéder à un emploi</li> <li>• Acquérir des compétences de base</li> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel particulièrement sur des métiers pourvoyeurs d'emploi en lien avec le support d'activité du chantier d'insertion</li> <li>• Réorienter un projet professionnel le cas échéant sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> <li>• Engager des actions vers l'emploi</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE particulièrement sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> </ul>
<p><b>Associations intermédiaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel particulièrement sur des métiers pourvoyeurs d'emploi en lien avec le support d'activité proposé</li> <li>• Réorienter un projet professionnel</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE particulièrement sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> <li>• Augmenter ses heures de travail</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> </ul>
<p><b>Entreprises d'insertion</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formaliser, évaluer, tester et valider un projet professionnel particulièrement sur des métiers pourvoyeurs d'emploi en lien avec le support d'activité du chantier d'insertion</li> <li>• Réorienter un projet professionnel le cas échéant sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Répertorier les savoir-faire professionnels acquis et transférables</li> <li>• Accéder à un emploi hors IAE particulièrement sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> </ul>

<b>ETTI</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder à un emploi hors IAE particulièrement sur les métiers en tension identifiés par le Département</li> <li>• Consolider son expérience professionnelle particulièrement sur des métiers pourvoyeurs d'emploi en lien avec le support d'activité du chantier d'insertion</li> <li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li> <li>• Confirmer et valider son projet professionnel</li> <li>• Finaliser son parcours d'insertion en mobilisant des outils de mise à disposition dans le secteur marchand.</li> </ul>
-------------	--

### PUBLIC CIBLE

- Les personnes allocataires du Rsa ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle
- Bénéficiaires de tous les autres minimas sociaux
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Travailleurs reconnus handicapés
- Jeunes de moins de 26 ans en accompagnement

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude
- Agrément IAE délivré par la DDETSPP pour les structures porteuses de projet et par la plateforme inclusion pour les participants.
- La durée du parcours doit être inférieure ou égale à la durée maximale du Pass IAE, soit 24 mois.

### FINANCEMENT

Le financement des opérations pourra être assuré, selon les enveloppes disponibles, par :

- La direction départementale de l'emploi du travail des solidarités et de la protection des populations de l'Aude (DDETSPP11) au titre :
  - De l'aide au poste ;
  - Du fonds départemental d'insertion en cas d'enveloppe disponible
- Du Département de l'Aude au titre de :
  - L'aide au poste attribuée aux ACI pour le recrutement en CDDI de personnes allocataires du RSA accompagnées par un référent d'insertion socioprofessionnelle (ayant obligation d'insertion au moment de l'entrée en ACI)

dans les conditions prévues par le second volet de la convention annuelle d'objectifs et de moyens relatifs à l'IAE ;

- L'aide à l'encadrement, l'accompagnement socioprofessionnel et au fonctionnement attribuée aux SIAE
- Les projets d'insertion socio-professionnelle pourront également solliciter, en complément de ce recueil d'initiatives PDI, le concours du Fonds Social Européen au titre des programmes européens 2021-2027, sous réserve du PO national FSE 2021-2027. Une partie de ce financement pourra correspondre à la contrepartie du fonds social européen, il sera en conséquence gagé et ne pourra être à nouveau mobilisé en contrepartie d'un autre financement de l'union européenne, qui serait sollicité par ailleurs par l'opérateur.

### **RESULTATS ATTENDUS**

Compétences acquise répertoriées,  
Projet professionnel établi,  
Accès à un emploi hors IAE notamment dans les métiers en tension identifiés par le Département,  
Orientation vers le coaching emploi.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département

Taux de sorties en emplois durable, en emploi de transition, vers les métiers en tension, vers d'autres structures d'insertion par l'activité économique, un emploi clause, une formation.

Taux de mobilisation de dispositifs de rapprochement de l'offre et la demande d'emploi, au cours de l'accompagnement (forum IAE, salons de l'emploi...) et à l'issue de l'accompagnement (cumul Rsa et revenu d'activité, coaching emploi entreprise...).

## SOUTIEN AUX GEIQ

### OBJECTIFS GENERAUX

Acquérir ou compléter des compétences professionnelles

Se former

Accéder ou se maintenir dans l'emploi

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Acquérir ou compléter des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences techniques ou transversales (savoirs et savoir-faire)</li><li>• Adopter des comportements de travail adaptés (savoir-être)</li></ul>
<b>Se former</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à une formation pré qualifiante ou qualifiante, l'effectuer en totalité et obtenir un titre professionnel ou un diplôme</li></ul>
<b>Accéder à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à un emploi en alternance</li><li>• Accéder à un emploi pérenne à l'issue de l'accompagnement</li></ul>

### PUBLIC CIBLE

Public déjà engagé dans un parcours d'insertion professionnelle, et potentiellement en situation d'emploi ou de formation

- Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle
- Bénéficiaires de tous les autres minima sociaux
- Demandeurs d'emploi de longue durée
- Travailleurs reconnus handicapés
- Jeunes de moins de 26 ans en accompagnement

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### RESULTATS ATTENDUS

Compétences acquise répertoriées,  
Projet professionnel établi,  
Accès à un emploi hors IAE notamment dans les métiers en tension identifiés par le  
Département.

### **INDICATEURS D'EVALUATION**

Le tableau des indicateurs quantitatifs en annexe du Recueil d'initiative est à compléter et à transmettre trimestriellement au Département

Taux de sorties en emplois durable, en emploi de transition, vers les métiers en tension, vers d'autres structures d'insertion par l'activité économique, un emploi clause, une formation.

Taux de mobilisation de dispositifs de rapprochement de l'offre et la demande d'emploi, au cours de l'accompagnement (forum IAE, salons de l'emploi...) et à l'issue de l'accompagnement (cumul Rsa et revenu d'activité, coaching emploi entreprise...).

## **ACTIONS INNOVANTES D'ACCES À L'EMPLOI**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

Acquérir ou compléter des compétences professionnelles permettant de faciliter l'accès à l'emploi

Connaître le marché du travail

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Acquérir ou compléter des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acquérir, réactualiser ou compléter des compétences notamment transversales afin de faciliter l'accès dans l'emploi ou l'activité</li> </ul>
<b>Aborder de manière innovante le marché du travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Proposer des actions innovantes d'accès à l'emploi</li> <li>• Proposer un parcours de retour à l'emploi</li> </ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des actions de découverte de métiers et en particulier de métiers en tension dans l'Aude</li> <li>• Préparer la participation des personnes en insertion aux évènements et salons pour l'emploi et la formation.</li> </ul>

### **PUBLIC CIBLE**

- Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

## **ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

- Maintenir dans l'emploi
- Lever les freins à un emploi pérenne

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Acquérir des compétences professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier l'acquisition des compétences prévues dans le contrat de travail</li> </ul>
<b>Lever les freins à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérifier la levée de freins périphériques à la reprise d'emploi</li> </ul>
<b>Accéder ou se maintenir dans l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintenir dans l'emploi : diminuer les ruptures prématurées en cours de contrat (en levant dès qu'ils se révèlent les freins à l'intégration durable)</li> <li>• Préparer, avant l'issue du contrat aidé, l'accès à un autre emploi lorsque l'emploi ne pourra pas être pérennisé</li> <li>• Permettre quand l'employeur peut l'envisager les conditions d'une pérennisation du poste.</li> <li>• Maintenir dans l'activité agricole</li> </ul>

### **PUBLIC CIBLE**

- Les personnes allocataires du Rsa titulaires d'un contrat aidé (hors IAE) agréé par le Département de l'Aude. Cet accompagnement sera mentionné dans le document Cerfa correspondant au contrat aidé.
- Les personnes allocataires du Rsa exploitants agricoles en difficulté.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### **DUREE DE L'ACTION**

- Durée du contrat aidé prolongée de 3 mois après son issue.

## ACTIONS COLLECTIVES DE FORMATION

### OBJECTIFS GENERAUX

- Acquérir des compétences professionnelles
- Accéder à une formation

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Se former</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accéder à une formation pré qualifiante ou qualifiante et/ou diplômante, l'effectuer en totalité et acquérir le titre correspondant</li><li>• Valider un titre ou une reconnaissance professionnelle.</li></ul>
------------------	---

### PUBLIC CIBLE

- Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle
- Les jeunes en contrat jeune majeur ou de moins de 26 ans en situation de handicap

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

## CREATION, MAINTIEN ET DEVELOPPEMENT D'ACTIVITE

### OBJECTIFS GENERAUX

Créer, maintenir et développer son activité

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Elaborer un projet de création d'entreprise et le mettre en œuvre</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vérifier la faisabilité du projet,</li><li>• Accompagner la réorientation du projet,</li><li>• Accompagner le porteur de projet jusqu'à la création de l'entreprise / activité : montage technique, étude juridique et fiscale, structuration financière et outils de communication.</li></ul>
<b>Accompagner l'entrepreneur dans les 24 mois au plus suivant la création de l'activité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Sécuriser le parcours professionnel de l'entrepreneur,</li><li>• Consolider le développement de l'activité,</li><li>• Aider à la réorientation professionnelle si l'entreprise ne parvient pas à se développer et permettre la sortie du dispositif RSA dans les 2 ans. A défaut, l'activité entrepreneuriale sera une activité accessoire et la personne devra se mobiliser pour une recherche d'emploi salarié.</li></ul>
<b>Expertiser une activité indépendante</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Elaborer avec le travailleur indépendant le diagnostic économique de son activité,</li><li>• Définir avec la personne le plan d'action pour développer, réorienter, diversifier ou cesser l'activité,</li><li>• Accompagner l'entrepreneur indépendant dans la mise en œuvre du plan d'action.</li></ul>

***Une attention particulière sera portée aux actions favorisant des projets collectifs***

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du RSA ayant une obligation d'insertion en référence sociale ou socioprofessionnelle, ayant créé ou ayant le projet de créer leur activité.

Cette action vient en complémentarité des dispositifs de droit commun existants (outils des Chambres Consulaires, de France Travail, de la Région ou d'autres institutions) pour répondre aux besoins d'un public nécessitant un accompagnement renforcé et personnalisé.

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :

- Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
- Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
- Présence du logo du Département de l'Aude

### DUREE DU PARCOURS

L'accompagnement en amont de la création ne devra généralement pas excéder 12 mois.  
Le suivi post-crédation n'excédera pas 24 mois.

### INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Nombre de changements de projet,
	Profil des personnes accompagnées et problématiques identifiées
<b>Activité</b>	Nombre d'entretiens réalisés, nombre moyen d'entretien par personne, nombre d'heures d'accompagnement par personne, à chaque étape pour chaque personne accompagnée
	Nombre et nature des actions proposées
	Axes et modalités de partenariat développés
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées dans l'action, dont les habitants des quartiers de la politique de la ville, les bénéficiaires du Rsa, les femmes, les jeunes (<30 ans), les jeunes majeurs (18-21 ans), par type d'accompagnement (vérification faisabilité du projet, accompagnement à la création, accompagnement post création, expertise de l'activité indépendante et accompagnement des travailleurs indépendants BRSA)
	Nombre d'arrêts prématurés du suivi
	Nombre d'entreprise créées, par nature d'activité et par statut d'entreprise
	Nombre d'entreprises consolidées à 12, 24 et 36 mois, par nature d'activité et par statut d'entreprise.

Un bilan qualitatif devra être fourni en fin d'action : Présentation et analyse des actions d'accompagnement mises en œuvre, des axes de partenariat développés, des résultats obtenus en termes de création d'entreprise, de consolidation d'activité, de réorientation de projet.

## PERMETTRE L'ACCÈS AU FINANCEMENT SOLIDAIRE POUR LA CREATION ET LE DEVELOPPEMENT DE PROJETS

### OBJECTIFS GENERAUX

Aider les personnes éloignées du monde du travail et du système bancaire à créer ou à développer leur entreprise grâce au microcrédit (pas d'accès au crédit bancaire).  
Soutenir la création ou le développement d'entreprises ou d'activités dans le secteur de l'ESS.

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Créer ou développer une activité - créer un pont qui relie les bénéficiaires du RSA aux banques, se réinsérer dans les circuits économiques classiques (accès au crédit bancaire).</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Accompagner les bénéficiaires en insertion à la concrétisation de leur insertion professionnelle ;</li><li>• Soutenir les initiatives d'insertion économique par la mobilisation de moyens financiers techniques et humains ;</li><li>• Comblent les besoins non couverts par le milieu bancaire en recherchant un effet démultiplicateur sur celui-ci.</li></ul>
---	---

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du Rsa en référence sociale ou socioprofessionnelle, engagées dans une démarche d'insertion, ayant créé ou ayant le projet de créer leur entreprise/activité. Les structures de l'Economie sociale et solidaires ayant besoin de recourir au financement solidaire pour créer un projet, maintenir ou développer une activité créatrice d'emploi sur le territoire.

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

### INDICATEURS D'EVALUATION

<b><u>Type indicateur</u></b>	<b><u>Indicateur</u></b>
<b>Eclairage</b>	Profil des personnes accompagnées et problématiques identifiées
<b>Activité</b>	Nombre de personnes orientées vers l'action, par prescripteur, dont les bénéficiaires du Rsa
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes, et les jeunes majeurs accompagnés et les montants de financement accordés
	Montant des financements accordés par public cible
	Impact de l'action sur le parcours des personnes et/ou structures et sur leur activité créée

## FICHE THEMATIQUE N°II-12

# ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION D'ACTIVITE ET D'EMPLOI DANS UN CADRE COOPÉRATIF

### OBJECTIFS GENERAUX

Créer, maintenir et développer son activité

### OBJECTIFS OPERATIONNELS

<b>Vérifier la faisabilité du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Découverte des aptitudes et compétences nécessaires à l'entrepreneuriat</li><li>- Vérification par le biais de la coopérative de la faisabilité économique du projet</li><li>- Faire le deuil de son activité ou se réorienter</li></ul>
<b>Consolider, pérenniser une activité, son entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- S'exercer et se former à son métier dans un cadre collectif sécurisant</li><li>- Mutualisation des outils juridiques, comptables et de communication</li></ul>

### PUBLIC CIBLE

Les personnes allocataires du Rsa en référence sociale ou socioprofessionnelle, engagés dans une démarche d'insertion, ayant créé ou ayant le projet de créer leur activité et orientés par leur référent.

*Cette action vient en complémentarité des dispositifs de droit commun existants (outils des Chambres Consulaires, de France Travail, de la Région ou d'autres institutions), des opérateurs d'accompagnement à la création généralistes ou spécialisés tout en offrant une alternative moins risquée à la création d'activité classique.*

### MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire
  - Présence du logo du Département de l'Aude

## INDICATEURS D'EVALUATION

<u>Type indicateur</u>	<u>Indicateur</u>
<b>Eclairage</b>	Nombre de salariés permanents en ETP dont BRSA
	Chiffre d'affaires (CA) global généré par les entrepreneurs salariés, sous contrat CAPE et associés, part d'autofinancement de la CAE
<b>Activité</b>	Nombre de personnes orientées vers l'action, par prescripteur, dont les bénéficiaires du Rsa
	Axes et modalités de partenariats développés
<b>Résultat</b>	Nombre de personnes accompagnées, dont les habitants QPV, les bénéficiaires du RSA, les femmes, et les jeunes majeurs accompagnés et les montants de financement accordés
	Nombre d'entrepreneurs salariés qui sortent de la CAE pour créer leur activité
	Nombre de personnes sous contrat CAPE ou similaire : CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen, répartition par secteur d'activité, sorties positives, durée moyenne d'accompagnement avant la sortie
	Nombre d'entrepreneurs salariés (ES) : durée d'accompagnement ante ES, CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen, répartition par secteur d'activité, sorties positives
	Nombre d'entrepreneurs associés (EA) : proportion d'ES qui deviennent associés, ancienneté dans la CAE, CA moyen, marge brute, résultat d'exploitation moyen, répartition par secteur d'activité

## **RAPPROCHEMENT DE L'OFFRE ET DE LA DEMANDE D'EMPLOI**

### **OBJECTIFS GENERAUX**

Participer à l'adéquation entre les besoins des entreprises et les profils des bénéficiaires  
 Développer des partenariats  
 Faire connaître les secteurs en tension sur le territoire  
 Permettre l'accès à l'emploi et sa pérennisation

### **OBJECTIFS OPERATIONNELS**

<b>Accompagner les structures d'insertion dans la valorisation des compétences</b>	<p>Créer des passerelles entre acteurs de l'insertion et acteurs économiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer l'inscription de l'IAE dans des dispositifs permettant la reconnaissance des savoir-faire acquis en situation de travail,</li> <li>• Valoriser auprès des acteurs économiques du rôle de l'insertion et notamment des SIAE dans l'acquisition de compétences et de leurs capacités à évaluer les compétences des participants accompagnés pour une orientation vers des entreprises.</li> <li>• Assurer ingénierie, soutien, conseils, formations, prestations diverses</li> </ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi pérenne</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accéder à des postes mutualisés</li> </ul>
<b>Permettre l'accès à l'emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en relation des participants de l'IAE avec le secteur économique par la participation à des forums, salons, job dating, ...</li> </ul>

### **PUBLIC CIBLE**

- Structures mettant en œuvre des actions d'insertion (notamment les associations employeuses de contrats aidés) et structures de l'Economie Sociale et Solidaire.
- Publics en parcours d'insertion socioprofessionnelle, dont les personnes allocataires du RSA et les jeunes.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION**

- Point d'étape trimestriel : 2 au 1<sup>er</sup> semestre et 1 au 2<sup>ème</sup> semestre
- Articulation et orientation dynamique des parcours entre les opérateurs, les référents Rsa, les coordinatrices d'insertion, les coachs emploi entreprise
- Indiquer les partenaires engagés pour atteindre les objectifs (formation, intermédiation avec le monde de l'entreprise ...)
- Indication des moyens mis en œuvre pour promouvoir l'action proposée auprès des partenaires, des publics et opérateurs :
  - Plaquette d'information concernant l'action dans son opérationnalité
  - Modalités de communication mises en œuvre sur le territoire

- Présence du logo du Département de l'Aude.